

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.09.130.B

**Déménagement des
fonds patrimoniaux
de l'Alpha : demande
de subvention auprès
de l'Etat**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2015**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2015**DELIBERATION
N° 2015.09.130.B**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELSRapporteur : **Madame FOSTAN****DEMENAGEMENT DES FONDS PATRIMONIAUX DE L'ALPHA : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

La médiathèque communautaire L'Alpha doit conserver en ses locaux, dans des magasins conçus à cet effet, la collection patrimoniale de la bibliothèque d'Angoulême.

Par délibération n° 56, le conseil communautaire du 20 février 2014 a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition de ces collections à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour en assurer la conservation, la mise à disposition aux chercheurs et au public et la valorisation.

L'opération de déménagement de ce patrimoine est éligible à un financement de l'Etat, au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD), à hauteur de 50 % sur la base des devis de l'entreprise retenue pour un montant total de 17 414,72 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour le déménagement des collections patrimoniales est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
OPERATION DE DEMENAGEMENT		Subventions	
- Déménagement <i>devis UGAP n° 34642410</i>	14 315.60 €	Etat	8 707.36 €
- Montage et remontage de machines <i>devis UGAP n° 34642415</i>	3 099.12 €	Grand Angoulême	8 707.36 €
Total	17 414.72 €	Total	17 414.72 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat (via la Direction Régionale des Affaires Culturelles) et à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

25 septembre 2015

Affiché le :

25 septembre 2015